

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 - Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux ventes de véhicules conclues entre EOBD SCAN S.A.R.L et l'acquéreur.

Elles ont été portées à la connaissance du client au préalable de la vente et figurent expressément sur le site internet <http://www.autozerokm.com> ainsi qu'à la suite du bon de commande rédigé par EOBD SCAN et contresigné par le client.

Le véhicule objet de la vente est décrit sur le bon de commande remis en main propre ou adressé par EOBD SCAN au client. Ce véhicule a été choisi préalablement par le client via le site internet mis en ligne par EOBD SCAN à l'adresse <http://www.autozerokm.com>.

Article 2 - Identification de EOBD SCAN

La société EOBD SCAN est une EURL immatriculée au RCS de Compiègne sous le N° de SIRET 489 242 172 00018 (N° de TVA intracommunautaire FR31489242172) ayant son siège social au 520 rue de la chaussée 60190 MOYVILLERS - Téléphone : 0811 69 0811 - Fax : 09 72 30 54 58 désignée EOBD SCAN dans les présentes conditions.

Article 3 -Acceptation des conditions générales

Tout bon de commande adressé par EOBD SCAN au client, retourné signé par le client à EOBD SCAN, emporte de sa part son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente. Le client est informé et accepte qu'EOBD SCAN négocie auprès de distributeurs indépendants de la marque du véhicule ou de toutes autres entreprises en France ou à l'étranger l'achat du véhicule désigné sur le bon de commande. Les photographies illustrant les produits sur le site <http://www.autozerokm.com> sont indicatives et ne font pas partie du champ contractuel.

Article 4 - Prix

4.1 Prix stipulé sur le bon de commande

Le prix du véhicule tel que figurant sur le bon de commande d'EOBD SCAN adressé au client s'entend TTC et comprend : le prix du véhicule décrit avec ses équipements de série, les options décrites sur le bon de commande, les frais de livraison (sauf exceptions spécifiées ci-dessous à l'article 4.2 des présentes). Le client reconnaît et accepte qu'en cas d'une augmentation du tarif ou d'une nouvelle réglementation imposant des modifications techniques, entre le moment de la rédaction du bon de commande par EOBD SCAN et la réception dudit bon de commande signé par le client, EOBD SCAN se réserve le droit de ne pas honorer le bon de commande et d'augmenter le prix du véhicule. EOBD SCAN veillera à en informer le client dans les plus brefs délais par lettre recommandée avec accusé de réception. A défaut de consentement du client quant à la modification du tarif, la commande sera annulée et EOBD SCAN remboursera au client l'acompte versé par lui, à l'exclusion de toute indemnité de quelque nature que ce soit. Une fois que l'accusé de réception édité par EOBD SCAN est reçu par le client, le prix du véhicule est garanti.

4.2 Frais non compris dans le prix stipulé au bon de commande

4.2.1 Frais de livraison particulière

Les véhicules disponibles chez EOBD SCAN peuvent être transportés vers toute autre adresse en France métropolitaine avec un supplément défini par accord avec le client.

4.2.2 Frais de formalités

Les frais de formalités sont GRATUITS et correspondent à la constitution du dossier complet d'immatriculation en France. Le coût de la carte grise définitive dépend de la puissance fiscale du véhicule, du niveau d'émission de CO2 du véhicule et du lieu de résidence de l'acheteur. Son montant est à acquitter par le client à EOBD SCAN mandaté pour effectuer en son nom les démarches nécessaires, en sus du prix et autres frais de livraison et d'immatriculation dus par le client.

4.2.3 Bonus/Malus écologique et Prime à la casse

Les bonus ou malus éventuels liés aux émissions de CO2 du véhicule indiqués sur le bon de commande sont présentés sous réserve d'application par les administrations. Dans certains cas, EOBD SCAN n'est pas en mesure d'appliquer à l'avance le bonus écologique. Ces mesures gouvernementales s'appliquant sur l'année en cours uniquement, EOBD SCAN n'est pas en

mesure de savoir à l'avance si ces dispositifs seront reconduits, ni les modalités exactes de ces dispositifs dans le cadre d'une éventuelle reconduction. EOBD SCAN ne pourra être tenu pour responsable de la suppression ou de la modification de ces dispositifs, notamment dans le cadre des véhicules commandés sur une année et livrés sur l'année suivante.

Article 5 - Modalités de paiement

Lors de l'acceptation du bon de commande, le client s'engage à s'acquitter au profit d'EOBD SCAN, selon les modalités stipulées au bon de commande, d'un acompte de 20% du prix du véhicule, payable par chèque ou par virement bancaire. Le règlement du solde se fera exclusivement par virement bancaire, lequel devra apparaître sur le compte bancaire d'EOBD SCAN au plus tard, la veille de la prise de livraison du véhicule par le client.

Article 6 - Délais de livraison

Le délai de livraison du véhicule est indiqué sur le bon de commande, et ce délai seul engage EOBD SCAN. Conformément aux dispositions de l'Art. L.114-1 du Code de la Consommation, sauf cas de force majeure, en cas de retard de livraison de plus de sept jours à compter de la date de livraison prévue au bon de commande, et pendant un délai de 60 jours à compter de la date indiquée au bon de commande pour la livraison du véhicule, le client est en droit d'annuler sa commande. L'annulation devra se faire par lettre recommandée avec accusé de réception adressée par le client à EOBD SCAN. Le client se verra alors restituer, dans un délai de 7 jours à compter de la réception de la lettre recommandée avec accusé de réception par EOBD SCAN, l'acompte versé par lui.

Article 7 - Modalités de mise à disposition

Lorsque le véhicule est prêt à être mis à la disposition du client, EOBD SCAN en informe le client en le contactant directement par téléphone, SMS ou en lui adressant un courriel. Sans réponse du client dans un délai de huit jours à compter de l'appel, du SMS ou du courriel susvisé, EOBD SCAN informera le client par lettre recommandée avec accusé de réception de la mise à disposition du véhicule. Sauf cas de force majeur, le client s'engage à prendre livraison dans les huit jours qui suivront la date de réception de la lettre recommandée susvisée. Passé ce délai, et cumulativement :

1) la commande sera résiliée de facto et l'acompte versé à EOBD SCAN restera

définitivement acquis à EOBD SCAN à titre d'indemnité, majoré des intérêts calculés au taux légal et qui commenceront à courir à l'expiration d'un délai de trois mois à compter du versement de l'acompte ;

2) sauf accord préalable des parties, EOBD SCAN pourra facturer des frais de garde à concurrence de 10€TTC par jour.

Article 8 - Droit de rétractation

Pour autant qu'il revête la qualité de consommateur au sens du code de la consommation et à l'exception des situations où le bon de commande est signé ou déposé par le client dans les locaux d'EOBD SCAN, le client dispose du droit de renoncer à la vente dans un délai de 7 jours francs à dater de la livraison du véhicule. Le client doit notifier à EOBD SCAN sa volonté de renoncer à la vente par courrier recommandé avec accusé de réception dans le délai de 7 jours francs visé ci-avant. L'exercice de ce droit de rétractation est subordonné à la réunion des conditions suivantes : - Le kilométrage parcouru depuis la date de livraison n'excède pas 100 kilomètres - Le véhicule n'a pas été endommagé et/ou accidenté - Le véhicule est restitué dans son état d'origine - L'ensemble des documents, notamment légaux, accompagnant le véhicule sont restitués - Le véhicule n'a pas fait l'objet de la pose d'accessoires, que ce soit par EOBD SCAN à la demande du client ou par le client lui-même - La présente vente n'a pas été l'occasion d'une reprise d'un véhicule appartenant au client à titre de paiement partiel du véhicule vendu. Les frais résultants du retour du véhicule sont intégralement à la charge du client. Dès lors que le client aura exercé son droit de rétractation dans le délai imparti et selon les conditions décrites ci-avant, EOBD SCAN s'engage à rembourser le client, dans un délai de 30 jours à dater de la reprise du véhicule, des sommes versées, déduction faite le cas échéant des frais de retour visés ci-dessus. Le droit de rétractation visé au présent article ne pourra être exercé par le client lorsque le véhicule vendu est un véhicule neuf ou 0 Km pour lequel le client a fait le choix d'options particulières.

Article 9 - Véhicules

Les véhicules neufs proposés par EOBD SCAN relèvent de deux catégories : véhicules « 0 Km » et véhicules récents. Le client est informé qu'un véhicule « 0 Km » est un véhicule qui peut avoir reçu une première immatriculation et dont le kilométrage est compris entre 0 et 50 kms.

Article 10 - Garantie constructeur pour les véhicules

Les véhicules livrés par EOBD SCAN sont fournis avec le carnet de garantie du constructeur. En application de la réglementation européenne (Règlement CE n° 1400/2002), la garantie constructeur est assurée par tous les établissements représentant la marque du véhicule, tant en France que dans les autres pays de l'Union Européenne. Le client est informé que conformément à cette réglementation, il bénéficie en outre de la gratuité de la première visite de révision lorsque cette gratuité est prévue par le constructeur et des actions de rappel lors des opérations de sécurité chez le concessionnaire de la marque le plus proche de chez lui. En aucun cas, le client ne pourra prétendre à un recours contre EOBD SCAN en cas de mauvais usage ou de non-respect par le client des instructions du constructeur dans l'application de la garantie.

Article 11 - Satisfait ou Remboursé

Le client qui ne bénéficie pas du droit de rétractation visé à l'article 8 des présentes conditions générales de vente et qui n'est pas satisfait du produit livré pour une raison liée aux qualités ou au fonctionnement du véhicule, dispose d'un délai de 7 jours calendaires à compter de la livraison du véhicule pour :

- Soit échanger son véhicule contre un véhicule équivalent au sens de l'article 13 des présentes conditions, étant précisé que si le véhicule équivalent n'est pas disponible sur parc, et si sa livraison nécessite un délai, le client ne pourra pas conserver le véhicule qu'il souhaite échanger dans l'attente de la livraison du véhicule équivalent
- Soit se rétracter afin de retourner à EOBD SCAN le véhicule en parfait état d'origine et se faire rembourser du coût du véhicule, sauf en ce qui concerne les frais résultant de l'article 4.2 des présentes conditions générales. Les dispositions du présent article sont applicables exclusivement. Cette garantie ne s'applique que si les conditions suivantes sont cumulativement remplies :
 1. le kilométrage parcouru depuis la date de livraison n'excède pas 100 kms au compteur effectués dans un délai maximum de 7 jours calendaires suivant la date de livraison
 2. le véhicule n'a pas été endommagé et/ou accidenté et est restitué dans son état d'origine. Toutefois, si le véhicule n'était pas dans

son état d'origine, les réparations éventuelles seront intégralement facturées au client ; EOBD SCAN se réserve le droit de ne pas reprendre le véhicule si l'état du véhicule est tel qu'il ne puisse recouvrer son état originel lors de la livraison.

La garantie « satisfait ou remboursé » ne s'applique pas aux véhicules livrés ailleurs que chez EOBD SCAN. Elle ne s'applique pas aux véhicules financés en LOA, leasing ou crédit bail (le propriétaire du véhicule étant un organisme financier), sauf ceux fait par l'intermédiaire de EOBD SCAN, ni en cas de vente à un professionnel de l'automobile. Toute demande d'échange ou de revente à EOBD SCAN du véhicule se fera exclusivement par lettre recommandée avec accusé de réception. A la suite de cet enregistrement de la demande dans le délai susvisé, pour procéder à l'échange ou à la revente du véhicule le client doit :

- se rendre à l'adresse de EOBD SCAN et remettre le véhicule dans un délai maximum de 7 jours après la livraison du véhicule et procéder à la remise du véhicule après expertise contradictoire.
- au moment de la revente du véhicule, EOBD SCAN remettra au client un bon de reprise et il sera remboursé par virement dans un délai de 7 jours ouvrés à compter de la date du bon de restitution (sous réserve de la présence intégrale des documents d'immatriculation, clefs, écrou antivol, RiB, etc.) Le remboursement du montant du véhicule ou son échange est réalisé hors frais de formalités. EOBD SCAN ne remboursera pas les frais éventuels liés à l'annulation d'un financement. EOBD SCAN ne sera plus en mesure de restituer tout véhicule repris lors de la transaction initiale.

Article 12 - Garantie d'immatriculation

EOBD SCAN s'occupe de l'obtention de l'immatriculation définitive du véhicule. Le client est informé que son véhicule est susceptible de subir une première immatriculation à son nom ou au nom d'un intermédiaire. Conformément aux dispositions de l'article 4.2.2 des présentes conditions, les frais d'immatriculation du véhicule sont intégralement à la charge du client.

Article 13 - Zéro frais d'entretien courant sur les véhicules d'occasion

Nos véhicules sont tous vendus avec le contrôle technique effectué. Les

réparations détectées lors de cette visite et les éventuelles contre-visites afférentes sont effectuées par nos soins avant la remise des clés au client.

Article 14 - Appellation

Les véhicules provenant de l'étranger peuvent avoir une appellation et des finitions différentes. Le client est avisé et accepte de prendre possession de son véhicule selon l'appellation déterminée par le constructeur dans le pays de provenance.

Article 15 - Indisponibilité du véhicule

Si le véhicule commandé par le client devait être indisponible, EOBD SCAN sera considéré comme ayant satisfait à ses obligations en proposant au client un véhicule dont les qualités substantielles et le prix sont équivalents. Le client pourra dans ce cas refuser ce véhicule, et se voir rembourser son acompte.

Article 16 - Garantie du niveau d'équipement

EOBD SCAN garantit le niveau d'équipement indiqué sur le bon de commande. Dans l'hypothèse où les caractéristiques du véhicule commandé seraient modifiées par le constructeur à la suite de modifications liées à l'évolution technique qui entraîneraient une augmentation du prix, EOBD SCAN en informera le client par lettre recommandée avec accusé de réception. A défaut de consentement du client quant à la modification du prix, la commande sera annulée et EOBD SCAN remboursera au client l'acompte versé. Dans l'hypothèse où les caractéristiques du véhicule commandé seraient modifiées par le constructeur à la suite de modifications liées à l'évolution technique, sans augmentation du prix ni altération de qualité, conformément aux dispositions de l'article R .132 -3 alinéa 2 du Code de la Consommation, le véhicule livré par EOBD SCAN pourra être un véhicule dont les qualités substantielles sont équivalentes à celui commandé, étant précisé que le client a disposé de la possibilité de mentionner sur le bon de commande les caractéristiques auxquelles il subordonne son engagement.

Article 17 - Stock

Le Client est informé que, pour les véhicules présentés comme étant en stock, les délais de livraison et les prix ne sont garantis que dans la limite des stocks disponibles.

Article 18 - Reprise

Dans l'hypothèse où le véhicule précédent du client fait l'objet d'une reprise par EOBD SCAN, la valeur de la reprise dudit véhicule sera augmentée ou diminuée de la différence de la valeur de la cote argus entre le jour de l'établissement du bon de commande et celui de la rentrée du véhicule. Seront également déduits du prix de la reprise les frais éventuels de réparation additionnels, portant sur le véhicule. La carte grise du véhicule repris doit être au nom du client ; le véhicule doit être en état de fonctionnement le jour de livraison : il doit rouler par ses propres moyens. Pour valider la transaction, le client devra transmettre à EOBD SCAN les éléments suivants :

- Carnet d'entretien du véhicule
- Carte grise du véhicule
- Carte d'identité de son propriétaire
- Justificatif de domicile du propriétaire du véhicule de moins d'un mois

Le Client devra signer les certificats de cession et de non gage pour valider la transaction. L'offre de reprise sera fonction d'une cote automobile utilisée par EOBD SCAN et de dépréciation propre au véhicule lui-même et à la conjoncture du marché du véhicule d'occasion. A cette cote seront également déduits les frais éventuels de réparation additionnels. Le client s'engage à permettre à EOBD SCAN de procéder à toute vérification utile sur le véhicule, à son inspection complète, à un essai éventuel sur route voire à faire passer un contrôle technique. Il est expressément convenu qu'en cas d'annulation ou de résiliation du contrat de vente principal, et dans l'hypothèse où le véhicule repris a déjà été revendu par EOBD SCAN à un tiers, le client se verra remboursé du montant de la valeur de la reprise contractuellement fixée du ou des véhicules repris. En outre, dans tous les cas, si l'annulation ou la résiliation du contrat de vente principal intervient au delà d'un délai de 8 jours francs à compter de la date de livraison du véhicule, le ou les précédents véhicules repris par EOBD SCAN seront définitivement acquis par EOBD SCAN, à charge pour EOBD SCAN de rembourser au client le montant contractuellement fixé du ou des véhicules repris.

Article 19 - Ventes à crédit

En cas de vente à crédit, sous réserve des éventuelles pénalités stipulées au contrat de crédit, la restitution du véhicule, objet de la commande, entraînera

la résolution du crédit correspondant, celui-ci étant indivisible du contrat principal.

Article 20 - Assurances

Le client s'engage à assurer son véhicule auprès de son assureur à compter du jour de la livraison. EOBD SCAN se dégage de toute responsabilité en cas de sinistre intervenant sur le véhicule après la livraison.

Article 21 - Clause pénale

Sauf stipulation contraire énoncée aux présentes conditions générales, dans le cas où le client annulerait sa commande, l'acompte sera définitivement acquis à EOBD SCAN.

Article 22 - Réserve de propriété

Le véhicule ne devient la propriété de l'acquéreur qu'après complet paiement du prix et des accessoires conformément à l'article L 624-16 du Code de Commerce. Cette clause de réserve de propriété a été portée à la connaissance du client lors de la signature du bon de commande et par conséquent, avant la livraison du véhicule.

Article 23 - Cas de force majeure

Aucune des parties ne sera tenue pour responsable envers l'autre ni ne pourra être considérée comme ayant violé le contrat si elle est empêchée ou retardée dans l'exécution de ses obligations pour cause de force majeure et plus particulièrement d'incendie, d'inondation ou tout autre accident ayant causé la destruction partielle ou complète de l'entreprise, la grève, le manque de force motrice ou de matières premières résultant d'une cause d'ordre général, les catastrophes naturelles. En cas de force majeure, la livraison par EOBD SCAN ou la prise de livraison par le client sera reportée à une date où l'évènement de force majeure aura cessé sans que le client ou EOBD SCAN ne puisse exiger une quelconque indemnité à l'autre partie. Si l'évènement de force majeure dépasse une durée de 4 semaines, chaque partie aura la faculté de résilier le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception. EOBD SCAN remboursera alors au client le montant de l'acompte versé.

Article 24 - Contact et service clientèle

Toute communication ou demande de renseignement doit être adressée à

EOBD SCAN S.A.R.L 520 rue de la chaussée 60190 MOYVILLERS.

Pour suivre l'exécution de sa commande, exercer son droit de rétractation, le client pourra appeler le 0811 69 811 (appel non surtaxé). Après la livraison, pour ce qui concerne la garantie du véhicule, appeler le service clientèle du constructeur dont EOBD SCAN remet les coordonnées au client lors de la livraison.

Article 25 - Droit applicable et juridictions compétentes

Les présentes conditions générales de vente sont régies par le droit français.

Conditions générales de vente remises en main propre à

M. Mme _____

Le ____/____/____

Signature :